

# Formulaire de demande de collecte, congélation, et stockage de semence d'étalon

## Informations générales

Nom de l'étalon : .....

Race : .....

Numéro UELN : .....

Propriétaire : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

## Production souhaitée

Nombre de paillettes/doses<sup>1</sup> souhaitées : .....

 Une paillette (0,5 mL) est l'unité de conditionnement. Une dose correspond au nombre de paillettes prévues pour une insémination. Le nombre de paillettes par dose est défini au cas par cas par le vétérinaire responsable du centre, en fonction des résultats de contrôle après décongélation (motilité progressive, concentration, qualité globale) et, si nécessaire, du contexte d'utilisation (technique et timing d'insémination). En pratique, si la qualité post-décongélation est plus faible, il peut être nécessaire d'augmenter le nombre de paillettes par dose, ce qui peut conduire à réévaluer le nombre d'éjaculats requis pour atteindre l'objectif de doses souhaitées.

## Destination et statut sanitaire de la semence

Statut sanitaire demandé pour la semence (en fonction de la destination) :

☐ Usage national (Belgique)

☐ Usage INTRA-UE

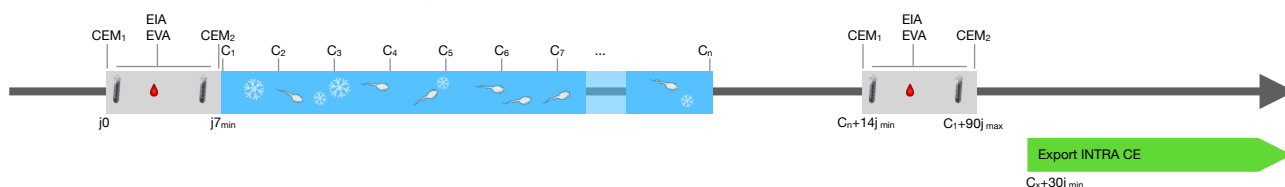
☐ Usage pays tiers — Pays concernés : .....

## Réalisation des tests sanitaires requis

 Les tests sanitaires à réaliser dépendent de la destination de la semence. Ils sont à charge du propriétaire de l'étalon.

<sup>1</sup> barrer la mention inutile

Pour information, schéma des tests pour semence INTRA-UE:



Les tests réalisés par le vétérinaire traitant sont effectués sous l'entière responsabilité du demandeur des services. Notre centre de collecte ne peut être tenu responsable d'oublis ou d'incidents lié à la planification ou la validité des tests effectués en dehors de ses installations.

La réalisation des tests sanitaires au centre de collecte implique un allongement de la période d'hébergement de l'étafon.

La réalisation des tests sera effectuée :

- ☐ par le vétérinaire traitant
- ☐ au centre de collecte

Lorsque l'étafon quitte le centre avant la période permettant la réalisation des tests de sortie (ou avant obtention des résultats), la réalisation de ces tests dans les délais et conditions requis relève de la responsabilité du propriétaire.

## Durée et conditions de stockage de la semence congelée

 La semence est conservée en cuves d'azote liquide selon les procédures internes du centre, afin d'assurer sa stabilité à long terme. La conservation de la semence dépend du maintien continu de la chaîne du froid. Toute remontée en température, exposition prolongée hors cuve, manipulation inadaptée, ou transfert dans une cuve insuffisamment approvisionnée peut altérer la qualité (et, le cas échéant, le statut) de la semence. Lorsqu'une cuve de transport est utilisée ou lorsqu'un transfert/une sortie est demandé, les modalités pratiques (préparation, identification, traçabilité, documents) sont précisées au moment de la mise à disposition ou de l'enlèvement.

- **Stockage initial** : Gratuit pendant l'année de sa fabrication.
- **Prolongation du stockage** : En l'absence d'accord spécifique, le demandeur adhère au contrat standard de conservation, dont les conditions et tarifs sont disponibles sur [www.giguellerie.be](http://www.giguellerie.be).

## Risques et limitations liés à la collecte, la congélation, et le stockage :

La collecte, l'analyse, le conditionnement, la congélation, le stockage et la délivrance de semence d'étafon comportent des aléas biologiques, techniques, sanitaires et réglementaires : variation de qualité entre prélèvements et étalons, échec de collecte, contamination, survie post-décongélation insuffisante et absence possible de gestation (obligation de moyens, pas de résultat).

La manipulation, les soins, les examens et l'hébergement exposent aussi à des risques physiques et iatrogènes (stress, blessures, réactions, incidents de contention ou de manipulation) pouvant aller jusqu'à des complications graves, voire le décès, et/ou une dépréciation de la valeur de l'étafon ; la responsabilité du vétérinaire et/ou du centre ne peut être engagée qu'en cas de faute avérée, dans les limites et plafonds prévus aux CGV.

Le statut sanitaire, réglementaire et l'acceptation (Belgique/INTRA-UE/pays tiers) dépendent du respect strict des exigences applicables (tests valides, délais, traçabilité, circuit réglementé, documentation) et peuvent être affectés par des tests manquants/non valides/hors délai, des actes ou documents réalisés hors du centre, toute sortie du circuit, ou des événements indépendants du centre (restrictions, police sanitaire, changements réglementaires, non-acceptation par une autorité/pays de tests/méthodes/laboratoires, suspension/retrait/limitation d'agrément/reconnaissance).

La réalisation des prestations peut être retardée, limitée ou rendue impossible par le comportement de l'étalon, son état de santé, un refus/retard du demandeur dans l'exécution des mesures prescrites, des contraintes administratives, ou des cas fortuits/force majeure ; ces situations peuvent entraîner une limitation d'usage, une non-exportation, une non-réalisation partielle ou totale des prestations, un déclassement/perte de statut et/ou des conséquences financières (dont perte de valeur), sans que cela n'implique une faute ni n'ouvre droit à indemnisation pour des dommages indirects (perte de chance, manque à gagner, pertes d'élevage/commerce), et, pour les échantillons biologiques, toute indemnisation éventuelle est limitée au coût de production, conformément aux CGV du centre et au consentement éclairé du vétérinaire responsable, dans les limites impératives de la loi.

## Enlèvement et transport de la semence



*Le transport de la semence peut être organisé par le centre à la demande du propriétaire, ou confié à un tiers (transporteur, autre centre, mandataire). L'enlèvement peut être effectué sur place, sur rendez-vous, selon les modalités pratiques convenues (identification, traçabilité, remise des documents).*

*Le centre peut mettre à disposition une cuve de transport et préciser les conditions de mise à disposition et de retour. Le propriétaire (ou son mandataire) peut également venir avec sa propre cuve, ou mandater un tiers pour l'enlèvement.*

*Le respect des conditions de transport et de conservation (cuve adaptée, maintien du niveau d'azote, délais, traçabilité et documents) contribue à préserver la qualité de la semence et, le cas échéant, son statut sanitaire.*

Le transport est sous la responsabilité du propriétaire ou de son mandataire. Le respect des conditions de conservation est essentiel pour préserver la qualité et le statut sanitaire de la semence. Toute sortie du circuit réglementé (ex. UE) entraîne la perte du statut sanitaire. Le centre décline toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou altération de la semence ou de son statut après sa sortie des installations, y compris si le transport est organisé par un prestataire recommandé ou mis en œuvre par le centre de collecte et stockage.

## Signature et engagement :

Je soussigné(e), ....., déclare avoir pris connaissance et accepté :

- ☐ les Conditions Générales de Vente du centre de collecte
- ☐ le consentement éclairé relatif aux risques liés notamment à la collecte, au stockage de la semence et à l'hébergement des chevaux

Je marque mon accord pour la demande des services précédemment sélectionnés.

Date : ..... / ..... / 20.....

Signature : .....